



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3
Telephone : (613) 238-2422
Facsimile : (613) 232-7130
e-mail : caefs@web.ca
Home Page : www.elizabethfry.ca

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Rapport de l'assemblée générale annuelle – Kelowna, C.-B. – Le 27 mai 2006

Rapport de la directrice générale

Enjeux prioritaires et initiatives de réforme du droit

Revenir à Kelowna pour notre assemblée générale annuelle nous rappelle que c'est ici que nous avons pris l'importante décision de réorienter les énergies que nous consacrons aux réformes stratégiques et juridiques vers la prévention de l'incarcération des femmes et la libération de celles dont nous n'avons pu empêcher l'emprisonnement. Cette décision, prise il y a 13 ans de ne plus soutenir une florissante industrie carcérale, est l'une des plus prometteuses que pouvait prendre une organisation comme la nôtre. Comment ne pas être découragées en cette époque de retrait de l'État des secteurs des services sociaux, de la santé et de l'éducation et d'une intrusion accrue de l'État par le biais de réformes régressives des systèmes de justice pénale et carcéral. Nous voyons trop de gens hésiter à prendre le taureau par les cornes au moment même où le besoin de défense individuelle et systémique des droits se fait le plus pressant.

Notre organisation est cependant très privilégiée de pouvoir compter sur bon nombre de femmes engagées. Nous tenons à les féliciter pour la diligence et la ténacité qu'elles déploient en vue de corriger et atténuer les nombreux problèmes soulevés par l'augmentation de la population carcérale. Nous pensons surtout ici aux groupes criminalisés de façon exponentielle que sont les femmes autochtones et les femmes autrement racisées, ainsi que les femmes vivant avec des problèmes invalidants de santé mentale. Au niveau local, nos 25 sociétés membres ont insufflé une nouvelle vie à notre mission en élaborant des programmes et des services novateurs et sensibles aux besoins des femmes et des filles marginalisées, victimisées, criminalisées et incarcérées.

Des coalitions ont vu le jour et des liens se sont créés entre nos membres et des organisations affiliées qui oeuvrent à améliorer l'accès à la justice et à l'égalité. Elles ont élaboré des stratégies visant l'élimination des pratiques et politiques oppressives et discriminatoires, s'attaquant plus particulièrement à la marginalisation et la discrimination fondées sur le sexe, la classe, la race, la

culture, la capacité, l'orientation sexuelle et la situation géographique. Les perspectives stimulantes de notre projet Droits de la personne en Action se combinent à la création de services novateurs en matière de mise en liberté et de soutien dans la collectivité. Elles augmenteront notre capacité à assurer aux détenues de chacun des établissements fédéraux pour femmes une défense de leurs droits qui facilitera leur liberté de mouvements à l'intérieur comme à l'extérieur du système carcéral.

Les défis actuels nous inspirent à poursuivre nos luttes contre l'injustice et pour une véritable égalité en étant de plus en plus créatives et visionnaires. Le travail de notre organisation est source d'inspiration, particulièrement à l'égard des nombreux défis qui demeurent associés à la marginalisation, la criminalisation et l'incarcération croissantes des femmes de notre pays et du monde entier. L'ACSEF s'est taillé une position de leader sur la scène nationale et internationale auprès des organisations de femmes et des groupes oeuvrant pour l'égalité et la justice.

Le rapport qui suit offre une vue d'ensemble des défis et des réalisations de l'année écoulée et quelques prévisions quant aux projets de nos membres pour l'ACSEF.

1. Droits de la personne en action (DPEA)

Immédiatement après l'AGA de l'année dernière, nous nous sommes réunies pour approfondir nos partenariats et nos relations de travail avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), Strength in Sisterhood (SIS) et Women4Justice (W4J) et pour mettre sur pied ce projet. Durant cette rencontre, les membres du comité de direction de DPEA ont élaboré un «**Énoncé de vision de Droits de la personne en action**»:

Ce projet veut renforcer les femmes et les habiliter à survivre à l'expérience du Service correctionnel du Canada (SCC). Nous voulons accroître les capacités des détenues et de nos organisations à miser sur l'esprit de résistance pour atteindre les objectifs réalistes de nommer et rectifier les injustices et de créer un héritage de changement permanent.

Les trois groupes ont également convenu des principes de fonctionnement suivants:

1. Le projet a pour principe l'abolition du système carcéral (c.-à-d., garder les femmes dans la communauté et/ou travailler à la création de stratégies de libération pour retourner les détenues vers les communautés; établissement de liens avec d'autres initiatives de changement social).
2. Notre travail visera la réalisation de l'égalité de fait par et pour les femmes, au sein et à l'extérieur des établissements (par exemple, en abordant l'oppression intersectionnelle et multidimensionnelle des femmes, des femmes autochtones, etc.).
3. Le projet DPEA aura un caractère inclusif. Les membres du Comité directeur s'adjoindront des ressources extérieures si elles en ressentent le besoin et veulent obtenir de l'aide. Par exemple, le groupe a déjà décidé d'inclure au moins une Aînée dans le comité afin de mieux guider notre travail.

4. L'initiative demeurera indépendante du SCC.

Le comité de direction est composé de dix membres: une Aînée agissant à titre de conseillère du comité et trois (3) représentantes de chaque organisation (SIS/W4J, l'ACSEF et l'AFAC).

En plus de former des représentantes des détenues et des équipes de soutien à la défense de droits dans les prisons pour femmes, nous élaborons également, par le biais du projet DPEA, des stratégies spécifiques de libération pour quatre femmes autochtones qui purgent des sentences à vie ou de longue durée et souffrent de problèmes de santé mentale.

Au cours des mois de janvier, février et mars 2006, des séances d'orientation ont eu lieu dans les huit établissements fédéraux où des femmes sont actuellement incarcérées. Dans tous les établissements, beaucoup de femmes ont assisté aux séances et les taux de participation s'échelonnent de 60 % à 90 % et plus. Nous avons également apprécié le soutien, l'aide pratique et l'engagement de celles de nos membres qui oeuvrent à la défense des droits dans les régions où travaillent en milieu pénitentiaire. Vous trouverez en annexe les résultats des séances. Certaines membres du comité de direction du projet DPEA rédigent présentement une lettre de présentation que nous prévoyons faire parvenir à toutes les détenues du pays pour leur permettre de nous adresser tout commentaire additionnel qu'elles voudraient partager avec leur collectivité.

Les détenues des cinq établissements régionaux et de la Loge de guérison Okimaw Ohci ont manifesté un vif intérêt pour le projet de représentantes des détenues. Il y a également eu consensus sur la perspective d'un programme général de formation pour renseigner toutes les femmes sur leurs droits, les politiques pertinentes et les moyens de militer en leur propre nom. Il semble donc que la prochaine étape de la formation de DPEA destinée aux représentantes des détenues comprendra deux parties: 1) une formation générale d'une journée ou deux pour toutes les intéressées; et 2) une formation de trois ou quatre jours pour les représentantes.

Les détenues de la Maison Isabel McNeill (IMH) pour femmes classées à sécurité minimum, tout comme celles de l'unité Churchill pour les femmes du Centre psychiatrique régional (CPR) (pour hommes) ont indiqué ne pas souhaiter les services de représentantes des détenues. Les détenues qui ont assisté à la séance d'orientation au CPR ont déclaré qu'elles aimeraient que nos groupes «extérieurs» (ACSEF/SIS/AFAC) supervisent les femmes qui y subissent un «traitement». La courte durée des séjours dans cet établissement ne permet pas aux détenues de suivre la formation et de se prévaloir du soutien par les pairs. Les détenues de l'IMH veulent que SIS/W4J se chargent de défendre leurs droits. Elles veulent que le projet plus large de défense de droits de l'ACSEF, l'AFAC et SIS aide les femmes à accéder à la Maison et fasse en sorte que celle-ci demeure ouverte.

L'enjeu clé soulevé par les participantes dans les six autres établissements et que nous (ACSEF, AFAC et SIS) devons examiner avant de poursuivre le projet, concerne le choix des personnes appelées à devenir représentantes des détenues. Le document en annexe énumère plusieurs excellentes recommandations quant aux personnes qui devraient occuper cette fonction et au type de formation que les femmes aimeraient recevoir. Dans tous les établissements, la plupart des participantes ont convenu que le rôle des représentantes des détenues devrait consister à:

- Participer à la formation pour se familiariser avec les lois, politiques et procédures pertinentes;
- Aider les détenues à mieux connaître leurs droits, l'application de leurs dates d'admissibilité à la libération conditionnelle, etc.;
- Aider les femmes à réclamer et obtenir des services et du soutien pour faciliter un retour réussi dans la communauté;
- Aider à la résolution et/ou la présentation de griefs;
- Demander et rechercher la collaboration des membres d'équipes locales de défense de droits, de l'ACSEF, l'AFAC et SIS, de l'Enquêteur correctionnel et/ou d'avocates ou d'avocats pour corriger des infractions à la loi, des problèmes systémiques, etc.;
- Surveiller et documenter les problèmes persistants, particulièrement les questions non résolues et/ou les problèmes répétés;
- Préconiser des initiatives créatives visant à soutenir/promouvoir les droits, répondre aux besoins et remédier aux problèmes des femmes pendant et après leur incarcération;
- Rechercher, incorporer et poursuivre la formation des représentantes des détenues et le processus de défense de droits par les pairs.

De plus, même si les réponses variaient quelque peu d'un établissement à l'autre, la plupart des détenues croient que les représentantes des détenues doivent occuper des postes à temps plein ou à temps partiel dans l'établissement (c.-à-d., par le biais de programmes d'emploi en établissement), mais sans répondre de leurs choix à l'administration pénitentiaire. Dans tous les établissements, les participantes ont clairement indiqué que les représentantes devraient plutôt rendre compte à une équipe de soutien extérieure. L'équipe serait indépendante du SCC et collaborerait avec les représentantes régionales de l'ACSEF. Nous aimerions également que les travailleuses judiciaires de l'AFAC et les membres de SIS soient impliquées dans chaque région.

Nous travaillons présentement à préparer le matériel de formation pour le projet. Nous envisageons également la nécessité de développer un protocole d'entente avec le SCC pour déterminer comment traiter de questions comme la divulgation des automutilations, les activités illicites, etc. Nous avons hâte d'entreprendre les prochaines étapes de cet important projet.

2. Demandes de révision après 15 ans d'incarcération

Au cours de l'année, nous avons participé à deux révisions judiciaires conclues avec succès en vertu de l'article 745 du *Code criminel du Canada*. La première de ces révisions a été entendue en septembre 2005, et la deuxième, en novembre et décembre 2005.

Dans le premier cas, une femme autochtone des Prairies a été jugée admissible à une libération conditionnelle totale le jour de son 44^{ième} anniversaire. Elle a purgé une peine de 16 ans et demi et entame sa mise en liberté sous condition par des permissions de sortir avec et sans escortes. La deuxième femme, qui vit en Ontario, a été reconnue admissible à une libération conditionnelle totale le jour de son 20^{ième} anniversaire et a également commencé sa mise en liberté sous condition par des permissions de sortir avec escorte. Les deux révisions posaient des défis particuliers en raison d'enjeux liés à l'implication des victimes et autres défis propres à chaque cause.

Les équipes juridiques qui ont travaillé sur ces affaires ont renforcé l'importance de notre engagement en termes de compréhension générale du processus. Après avoir participé à sept révisions judiciaires, l'expertise amassée nous rend de plus en plus susceptibles d'obtenir de bons résultats pour les femmes.

Nous avons commencé à discuter avec les trois femmes qui seront bientôt admissibles à une révision judiciaire. La prochaine à être entendue vit au Québec. Nous continuons également à rappeler à la seule femme à avoir refusé jusqu'à maintenant de présenter une demande de révision de son inadmissibilité à libération conditionnelle de 25 ans que nous sommes prêtes à soutenir sa demande.

3. Dossiers d'intervention

a) Suspension des accusations

Même si l'ACSEF et l'AFAC n'ont pas obtenu le statut d'intervenantes lors du procès, notre engagement, en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada, a permis d'obtenir une nouvelle enquête policière. Nous visons donc toujours le retrait des accusations, ou au moins la suspension des procédures intentées contre cette femme autochtone du Manitoba. Une fois franchie cette étape, nous procéderons à la rédaction d'un document de travail sur le sujet pour diffuser l'information en vue de favoriser des interventions précoces dans des causes ultérieures.

b) Habeas Corpus

Le 23 décembre 2005, la Cour suprême du Canada rendait sa décision dans la cause *May c. Ferndale Institution et al.* Il s'agit de la cause où nous sommes intervenues, de concert avec la Société John Howard du Canada, à l'appui de détenus qui contestaient les décisions de tribunaux inférieurs les empêchant d'accéder au recours supplémentaire que constitue l'*habeas corpus*. La Cour suprême a jugé que les détenus devaient avoir accès à l'*habeas corpus* et qu'un tel accès est important parce que, «la prompt attention judiciaire (...) demeure nécessaire pour la protection des droits de la personne et des libertés civiles des détenus et pour le maintien de la primauté du

droit en milieu carcéral». Nous avons apprécié le tour d'horizon et l'analyse que Debra Parkes a diffusés au sujet de cette décision.

c) **Discrimination raciale**

De concert avec l'African Canadian Legal Clinic, les Aboriginal Legal Services et la South Asian Legal Clinic, l'ACSEF est toujours membre du McKinnon Anti-Racism Advisory Committee, créé pour élaborer des recommandations visant à remédier aux violations des droits de la personne fondées sur le racisme au sein de l'appareil correctionnel provincial. Ce comité, un groupe autonome représentant diverses communautés et organisations autochtones et racisées, a été mis sur pied suite à une décision d'un tribunal des droits de la personne qui a reconnu qu'un homme racisé travaillant comme agent de correction dans un des établissements avait subi une discrimination fondée sur la race.

d) **Application par le SCC de son «Protocole de gestion»**

Le protocole de gestion s'applique actuellement à quatre détenues, dont deux sont les mêmes jeunes femmes autochtones qui ont fait l'objet de discussions l'an dernier. Ces deux femmes ont maintenant vécu en isolement la majorité de leur peine d'emprisonnement. De plus, on a appliqué le «protocole» à deux autres femmes au cours de l'année dernière. L'une de ces jeunes femmes est également autochtone. Nous continuons à documenter les effets désastreux de l'isolement sur ces femmes et nous travaillons avec des conseillères et une psychiatre autochtone pour chercher des façons de contester l'ensemble de ce régime. Nous avons également veillé à inclure des détails sur l'application de ce protocole dans nos mémoires présentés au Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

4. Enquête

À la requête de la Société Elizabeth Fry de Saskatoon, je les assisterai dans leur intervention et je témoignerai lors de l'enquête sur le décès dans leur région d'une femme détenue préventivement. Nous travaillons également à la rédaction d'un manuel de ressources pour aider nos membres à intervenir dans des circonstances semblables à l'avenir.

5. Nations Unies

a) **Statut consultatif**

L'ACSEF a fait l'objet d'une recommandation de statut consultatif spécial aux Nations Unies. Ce statut lui sera confirmé avant le 21 juillet 2006 par le Conseil économique et social des Nations Unies. À titre d'organisation non gouvernementale (ONG) dotée d'un statut consultatif, nous jouirons du droit d'être présentes, accréditées et entendues lors de la présentation de rapports parallèles, dont les nôtres, à ceux des représentants du gouvernement canadien, de même que lors de conférences internationales convoquées par les Nations Unies. Nous serons également les

bienvenues aux rencontres des organes préparatoires et aux rencontres liées aux conférences internationales convoquées par les Nations Unies.

b) Pacte international relatif aux droits civils et politiques

L'ACSEF a soumis un rapport parallèle au Comité des droits de l'homme des Nations Unies et, en octobre 2005, fait une présentation directe aux membres du Comité dans le cadre de leur examen du 5^{ième} rapport du Canada quant à son dossier sur la mise en oeuvre des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce rapport avait d'abord été diffusé électroniquement et affiché sur le site Web de l'ACSEF, avec les Observations de clôture du Comité des droits de l'homme de l'ONU. Les liens vers ces documents sont respectivement le <http://www.elizabethfry.ca/un/canrep5.pdf> et le http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR_C_CAN_CO_5.doc.

L'ACSEF a aussi contribué à l'élaboration du rapport parallèle de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) et, en octobre, nous avons été invitées à rencontrer les membres du Comité des droits de l'homme à Genève.

c) Convention contre la Torture

L'ACSEF a soumis un rapport parallèle au Comité des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre des 4^{ième} et 5^{ième} rapports sur le dossier du Canada relatif à la Convention contre la torture de l'ONU. Ce mémoire a également été pré-diffusé et demeure affiché au <http://www.elizabethfry.ca/un/torture.pdf>.

L'ACSEF a également collaboré avec Amnesty International et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales en vue de promouvoir la ratification du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture (OPCAT). En décembre 2002, les Nations Unies ont adopté ce protocole, un nouvel instrument international susceptible de jouer un rôle important en matière de prévention de la torture et des mauvais traitements dans le monde entier. Il établit un cadre d'inspections périodiques, aux échelons national et international, de tous les centres de détention – qu'il s'agisse des prisons fédérales et provinciales, des cellules de postes de police ou des centres de détention médico-légaux et d'immigration – dans le but d'identifier et de pallier les conditions qui encouragent et tolèrent la torture et les mauvais traitements.

d) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Suite à l'invitation du gouvernement canadien à nous joindre à la délégation gouvernementale au 11^{ième} Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU à Bangkok (Thaïlande), du 18 au 25 avril 2005, l'ACSEF a produit un rapport d'expert intitulé, *Developing International Norms and Standards to Meet the Needs of Criminalized and Imprisoned Women*. Le rapport est accessible en ligne au <http://www.elizabethfry.ca/pubs/agenda7.pdf>.

Dans ce rapport, nous encourageons le Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU à considérer et étudier plus avant les multiples enjeux liés à la croissance rapide du

nombre des femmes incarcérées au Canada et dans le monde. Nous avons également incité les participants à examiner ces enjeux dans le contexte de leur examen des normes internationales pertinentes, dont une proposition de *Charte des droits des prisonnières et des prisonniers*. Nous les avons aussi pressés d'encourager les États membres à contrer les problèmes de plus en plus nombreux qu'engendrent la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération accrues des femmes et d'en faire régulièrement rapport, au moyen de données spécifiques aux femmes et aux filles, dans leurs systèmes de justice pénale.

Durant le Congrès, nous avons également présenté deux exposés au Forum connexe des ONG au sujet de notre travail sur les droits de la personne au Canada et sur les progrès internationaux réalisés dans ces domaines.

6. Réformes du système de justice pénale à l'horizon

Durant l'année qui vient, nous rédigerons des mémoires au sujet des nouvelles réformes juridiques proposées quant aux mises en liberté sous conditions et aux peines minimales obligatoires. Nous avons accordé plus de 20 entrevues aux médias depuis le dépôt des projets de loi à cet effet au début de mai 2006.

Les programmes régressifs en matière de justice pénale de trois des quatre principaux partis fédéraux au cours de la dernière élection étaient extrêmement décourageants. Nous avons diffusé à nos membres des documents mis à jour pour les aider à interpeller les candidates et les candidats pendant la campagne électorale. De plus, à l'occasion de la Semaine nationale Elizabeth Fry, nous avons fourni à nos membres des feuillets d'information actualisés. Ces deux ressources sont également affichées sur notre site Web, au <http://www.elizabethfry.ca/election/question.html> et au http://www.elizabethfry.ca/caefs_f.htm.

De plus, la Semaine nationale Elizabeth Fry a été publicisée à la Chambre des communes, et nous avons contribué à l'organisation d'une réception où nous avons accueilli des parlementaires et des hauts fonctionnaires sur la Colline du Parlement le 8 mai 2006. Nous avons aussi distribué nos feuillets d'information et des renseignements connexes aux membres de nos groupes affiliés d'activistes pour la justice et contre la discrimination, de même qu'aux membres du Parlement et du Sénat.

Nous avons reçu plusieurs requêtes d'information de la part des politiciens, des fonctionnaires, des médias et du public. Nous avons enregistré 33 000 visites de notre site Web en neuf mois, depuis qu'un compteur y est intégré. Cette année, le site de l'ACSEF a également été l'un des trois favoris du magazine *Herizons*.

7. Mémoires, présentations et publications

En plus des points saillants qui suivent, l'ACSEF a continué cette année à participer à une foule de rencontres gouvernementales et communautaires, présentations, consultations, conférences et événements médiatiques. Nous recevons entre 15 et 20 appels par mois de la part des médias et

environ 125 à 150 demandes d'information par voie Internet, téléphonique ou télécopiée de la part de politicien-nes, de fonctionnaires et d'autres professionnel-les, étudiant-es et membres du public.

Durant les mois adjacents au 25 juillet, jour de la libération d'une détenue particulièrement médiatisée, nous avons reçu plus de 200 messages et appels de médias et environ 90 communications de membres du public. Nous avons maintenu une position de principes et adhéré à notre mandat. Cette situation a entraîné une augmentation du nombre de dons en espèces offerts par des membres de la communauté, et nous avons reçu des marques d'appréciation pour notre position de résistance aux forces gouvernementales pour prôner une solution de rechange.

Depuis la dernière assemblée générale annuelle de l'ACSEF, nous avons également présenté les mémoires et exposés suivants:

Du 19 au 21 mai 2006 – Forum social de Brisbane, Australie

- Exposé sur les 20 ans d'expérience canadienne en matière de dispositions sur l'égalité enchâssées dans la Constitution

Du 17 au 19 mai 2006 – Conférence «Lock 'Them' Up? Disability and Mental Illness Aren't Crimes» – Brisbane, Australie

- Conférence principale et ateliers sur les enjeux de santé mentale propres aux détenues et sur la tendance à blâmer les femmes qui souffrent de «troubles» neurologiques liés à l'alcoolisme foetal

Le 15 mai 2006 – The Crime of Punishment Forum – Cour suprême, Queensland, Australie

- Forum sur les risques pour les personnes incarcérées de l'abolition du processus de révision judiciaire
- Commandité par la Queensland Law Society, le Centre for Public, International and Comparative Law et une coalition d'organismes en justice pénale et de cabinets d'avocat-es

Le 30 mars 2006 – Law Hour Presentation – Dalhousie Law School, Halifax, N.-É.

- Exposé comparant la rhétorique et la réalité dans les initiatives de réformes politiques et juridiques sur l'égalité des femmes, en traitant particulièrement du vécu des détenues

Le 23 mars 2006 – Youth Restorative Action Project – Ottawa, Ontario

- Présentation aux avocats de la défense sur les mesures de rechange accessibles aux jeunes suite à des inculpations et des condamnations

Le 8 mars 2006 – Présentation lors de la Journée internationale des femmes – Moncton, Nouveau-Brunswick

- Conférence principale commanditée par United Way sur la Journée internationale des femmes et les conséquences de la criminalisation accrue des femmes, particulièrement celles qui vivent des problèmes de santé mentale et du racisme

Le 14 février 2006 – Human Rights of Women in Prison – Perth, Australie

- Discussion en panel organisée par le Curtin University Centre for Aboriginal Studies, le Centre for Human Rights Education et l'Office of Ethics, Equity and Social Justice

Du 10 au 12 février 2006 – International Conference on Penal Abolition – Hobart, Australie

- Conférence principale et ateliers

Du 7 au 10 février 2006 – Australia New Zealand Society of Criminology – Hobart, Australie

- Conférence principale et ateliers traitant du travail de l'ACSEF au Canada et sur la scène internationale et particulièrement sur le Projet Droits de la personne en action de l'ACSEF/l'AFAC/SIS

Le 14 septembre 2005 – Penal Reform International – Washington, D.C.

- Présentation au personnel du Washington Bureau sur le partenariat et le Projet Droits de la personne en action de l'ACSEF/l'AFAC/SIS

Du 11 au 14 septembre 2005 – *La discrimination infligée aux femmes souffrant d'incapacités* – Ottawa, Ontario

- Présentation lors de la Conférence internationale 2005 sur les délinquants ayant des besoins spéciaux (sic) '*Élargir ses horizons: Partenariats à l'oeuvre*'

Le 10 août 2005 – 30th Prison Justice Day and 20th Anniversary of Prison Legal Services – Brisbane, Australie

Le 4 août 2005 – Présentation devant l'Australian Senate Select Committee on Mental Health – Brisbane, Australie

- Témoignage lors de leurs audiences nationales dans chacun des États australiens – Parlement

Du 1^{er} au 11 août 2005 – Présentations devant l'Equal Opportunities Commission – Queensland, Australie

- Présentation devant le nouvel Inspecteur général des prisons, des universitaires et des organismes de justice pénale et des organisations autochtones luttant contre les violations des droits humains des femmes et des jeunes

Du 29 au 31 juillet 2005 – Présentations au Forum social de Brisbane – Brisbane, Australie

Du 25 au 29 juillet 2005 – Présentations devant la National Human Rights and Equal Opportunity Commission (HREOC) – Nouvelle-Galles du Sud, Australie

- Rencontres avec des universitaires et des groupes qui travaillent à documenter des violations des droits de la personne

Du 20 au 22 juillet 2005 – *Prison Industrial Complex: Advocacy, Activism and Social Change* – Melbourne, Australie

- Présentation lors de la Sisters Inside Conference – *Is Prison Obsolete?*

Du 19 au 22 juin 2005 – Prisons: The International Response to Poverty, Abuse & Mental Illness – Prato, Italie

- Présentation lors de la Monash University Conference – *What Works for Women Offenders* (sic)

Nous avons également participé aux publications suivantes:

Articles de revues

- Parkes, D. et K. Pate, «Time for Accountability: Effective Oversight of Women's Prisons», *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* (2006), Vol. 48, No. 2, pp. 251-285.
- Pate, K., «Elizabeth Fry Advocacy, Activism and Social Change», *Canadian Dimension* (2006).

Chapitres de livres

- Pate, K., «Looking in the Mirror: Women, Lawyers, and Prisoners», dans Elizabeth Sheehy et Sheila McIntyre, directrices de publication, *Calling for Change: Women, Law and the Legal Profession*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2006, pp. 393-403.
- Horii, G., D. Parkes et K. Pate, «Are Women's Rights Worth the Paper They're Written On? Collaborating to Enforce the Human Rights of Criminalized Women», dans Gillian Balfour et Elizabeth Comack, directrices de publication, *Criminalizing Women: Gender and (In)justice in Neo-Liberal Times*, Halifax, Fernwood, 2006.
- Neve, Lisa et K. Pate, «Challenging the Criminalization of Women Who Resist», dans Julia Sudbury, directrice de publication, *Global Lockdown: Race, Gender, and the Prison Industrial Complex*, New York, Routledge Press, 2005, pp. 19-34.

Perspectives d'avenir

À l'aube de ce nouvel exercice financier, nous conservons espoir et optimisme face aux perspectives et occasions qui nous attendent. Notre projet Droits de la personne en action, en partenariat avec l'Association des femmes autochtones du Canada, Strength in Sisterhood et Womyn 4 Justice, nous offre un fantastique potentiel d'innovation et d'interaction avec nos intervenantes régionales, les travailleuses carcérales de première ligne, les détenues et les partenaires avec qui nous formons coalition.

Nos interventions dans les causes de détenues individuelles et dans de nombreux recours importants liés aux principes de justice et d'équité devant les tribunaux, ainsi que les enquêtes

menées sur des décès survenus en détention, sont autant d'occasions de faire progresser les intérêts des femmes et des filles marginalisées, criminalisées et incarcérées.

L'essor de notre travail et de notre réputation sur la scène internationale ne peuvent qu'améliorer davantage la capacité de toute notre organisation à réaliser notre mandat et atteindre nos objectifs.

Nous remercions l'ensemble de nos membres qui oeuvrent avec diligence dans des communautés de tout le pays pour s'assurer que l'Association continue à répondre aux besoins des femmes et des filles par et pour qui nous existons. Vos nombreuses contributions à la lutte sororitaire et solidaire pour un accès universel à la justice et l'équité devant la loi ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur.

Rapport de la présidente

Mai 2006

Soumis par

Ailsa M. Watkinson, Ph.D.

J'ai passé la majorité de mon présent mandat en année sabbatique au Centre for Human Rights Education de l'Université Curtin, à Perth, dans l'ouest du continent australien. Durant toute cette période, je suis restée en communication courriel avec Kim et d'autres membres de l'exécutif. Je tiens à vous remercier de vous être adaptées à la situation. Je remercie tout spécialement Colleen, notre vice-présidente, pour m'avoir remplacée en de nombreuses occasions, et Kim, notre directrice générale, pour son travail extraordinaire.

Peu après notre conseil d'administration de septembre 2005, je suis partie pour la Corée où j'ai présenté un exposé lors de la 18^{ième} Asia-Pacific Social Work Conference (Conférence Asie-Pacifique sur le travail social) à Séoul, en Corée (du 21 au 24 septembre 2005). Mon exposé s'intitulait «Women Prisoners and Human Rights» (Les détenues et les droits de la personne). J'y ai traité du processus des droits de la personne que nous avons initié avec la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), de leurs conclusions et de notre travail subséquent sur notre projet Droits de la personne en action (DPEA). Ce projet a considérablement progressé au cours de l'année. J'ai suivi son évolution de près et y ai apporté mes commentaires quand on m'en faisait la demande. Deb Parkes m'a remplacée dans ce dossier pendant mon absence et je veux la remercier pour sa contribution au projet.

Suite à mon travail avec la Société Elizabeth Fry, le directeur du Center for Human Rights Education et le président de l'association australienne des directeurs d'établissements d'enseignement en travail social m'ont demandé de participer à un panel de la «Peoples Inquiry into the Mandatory Detention of Asylum Seekers» (Enquête des peuples sur la détention obligatoire des demandeurs d'asile). Depuis le début des années 1990, le gouvernement australien applique une politique d'incarcération des demandeurs d'asile dans des camps de détention partout au pays. Le gouvernement a été appelé de toutes parts à créer une commission royale d'enquête sur le traitement des détenteurs d'asile, mais sans résultats. L'Australie a été vertement critiquée par les Nations Unies, Amnesty International, Human Rights Watch et d'autres organisations de défense de droits pour son traitement des personnes qui doivent fuir leur patrie. L'Australie est le seul de tous les pays signataires de la Convention sur les réfugiés des Nations Unies (1951) à traiter les demandeurs d'asile de cette manière. En 2002, le Haut

Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a décrit la situation que vivent les demandeurs d'asile comme une «offense à la dignité humaine».

Les audiences de notre Commission ont eu lieu dans tout le pays et j'ai siégé sur le panel des audiences de Perth. On y a entendu et enregistré les récits de demandeurs d'asile. C'était à vous briser le cœur. En plus de l'horreur et de la honte qui constituaient leur expérience commune, j'ai été profondément marquée par les préjudices mentaux permanents que leur ont causés ces expériences. Avant de quitter l'Australie, j'ai vu un garçon de onze ans, Shayan Badraie, recevoir 400 000 \$ suite à un règlement extrajudiciaire conclu avec le gouvernement de John Howard. Cette somme lui a été accordée en compensation des séquelles psychologiques laissées par une détention où il a été témoin de tentatives de suicide, d'automutilations et d'abus. On a diagnostiqué chez lui un syndrome de stress post-traumatique après qu'il ait cessé de manger, de boire ou de parler. À ce qu'on m'a dit, il est toujours muet. Et il existe des milliers d'histoires semblables.

Le 30 novembre 2005, j'ai été invitée lors d'un séminaire organisé par le Centre for Aboriginal Studies de l'Université Curtin à faire une présentation intitulée «Human Rights and Women Prisoners in Canada» (Les droits de la personne et les détenues au Canada). J'ai de nouveau abordé le processus des droits de la personne et souligné qu'on entreprenait en Australie une action semblable basée sur notre travail. Suite à cette session, Debbie Kilroy et Kim Pate ont été invitées à Perth pour rencontrer d'autres personnes intéressées à discuter du processus des droits de la personne et de la situation que vivent les détenues dans nos deux pays. Leur visite était coparrainée par le Centre for Human Rights Education et le Centre for Aboriginal Studies. Les 13 et 14 février, Kim Pate et Debbie Kilroy nous ont rejointes à Perth. Le premier jour, nous avons visité deux prisons. La première, Berona House, est un établissement à sécurité minimum située en face de l'Université Curtin. La deuxième, Bandiup Prison, est située à l'extérieur de Perth. À Bandiup, nous avons rencontré plusieurs femmes autochtones qui prenaient part à un programme artistique auquel nous avons été invitées à participer.

Le 14 février, nous avons organisé un événement public où Kim, Debbie et d'autres conférencières ont pris la parole. Nous attendions environ 30 personnes, mais nous avons dû déménager dans une autre salle après avoir enregistré quelque 200 inscriptions. Certaines des participantes à cette session travaillent de concert sur les moyens d'offrir de meilleurs services aux détenues.

Kim se trouvait alors en Australie, étant une des oratrices principales à la conférence conjointe de l'Australian New Zealand Society of Criminologists (ANZOC) (Société des criminologues de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), et à l'International Conference on Penal Abolition (ICOPA) (Congrès international pour l'abolition du système pénal), à Hobart en Tasmanie (du 7 au 11 février 2006). Kim, Deb Parkes, Vicki Chartrand et moi-même avons toutes participé à cette conférence. J'ai présenté un exposé qui visait à examiner et déconstruire le processus consistant à priver un groupe particulier (les enfants) de la protection de ses droits humains, soi-disant pour éviter de « criminaliser » des membres d'un autre groupe (les parents ou les enseignants). Ce sujet vous semblera peut-être familier puisque nous l'avons abordé lors de la discussion sur la résolution que j'ai soumise à l'ACSEF lors de l'AGA de 2005 en quête d'appui à la *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*.

Depuis mon retour, j'ai participé à un autre séminaire, tenu à Saskatoon, sur la santé mentale et le système de justice pénale (le 12 mai 2006). J'ai rédigé un article d'opinion sur les peines minimales obligatoires qui a été publié dans le Saskatoon Star Phoenix (copie en annexe). J'ai également travaillé avec Kim et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) à une conférence de presse et un communiqué de presse conjoint soulignant l'anniversaire du rapport de Madame la juge Arbour sur le rôle de Service correctionnel Canada dans le traitement et la fouille à nu infligés aux détenues de la Prison pour femmes en avril 1994. Comme vous le savez peut-être, la juge Arbour a été interviewée par le Globe and Mail et s'est dite déçue de l'absence de progrès dans ce dossier, en déclarant : «Ce qui ne s'est pas produit, ce sont des changements fondamentaux de culture qui auraient carrément abordé la nature véritable et discriminatoire de l'incarcération des femmes ... Je constate qu'on n'a presque rien fait pour résoudre les divers niveaux de discrimination que vivent les femmes lorsqu'elles sont incarcérées.¹»

Je suis certaine qu'aucune d'entre nous ne s'étonne de ces commentaires. Nous constatons l'absence de tout véritable changement et nous sommes parfois tentées de nous résigner à accepter la situation en pensant qu'on ne peut faire mieux. C'est pour cette raison que j'espère que ces propos de Madame la juge Arbour vous insuffleront une énergie nouvelle. L'ACSEF est résolue à affronter les obstacles que le gouvernement du Canada place sur le parcours des détenues par le biais de Service correctionnel du

¹ Kirk Makin, «Decade after inquiry, prisons still failing women, Arbour says», *The Globe and Mail*, samedi le 13 mai 2006, p. A9.

Canada (SCC). Nous n'avons pas l'intention de reculer dans le travail que nous accomplissons. Ceci étant dit, nous savons que le climat politique a changé. Le gouvernement fédéral actuel a mené une campagne fondée sur «la loi et l'ordre» – une attitude désespérément simpliste et irréfléchie face à des enjeux très complexes. Cela ressemble à ce que j'ai vu et entendu en Australie. Le gouvernement australien, comme nous en avons récemment été témoins, est un proche allié du gouvernement canadien actuel. En fait, Brian Loughnane, le directeur fédéral du parti libéral de John Howard en Australie, a travaillé avec Steven Harper durant la campagne où celui-ci s'est fait élire.

Nous devons toutes devenir des expertes de la «riposte rapide» lorsque nous discutons de répression de la criminalité avec le gouvernement et la population. Nous devons être présentes sur tous les fronts pour réfuter les idées fausses, la désinformation et les demi-vérités. Le site Web de l'ACSEF est une mine d'information sur les enjeux que nous devons défendre lors d'assemblées publiques, dans les écoles et auprès des médias. Prenez soin de vous assurer que les messages que vous véhiculez concordent avec les positions dont nous avons convenu à titre de collectivité des Société Elizabeth Fry de tout le pays.

Notre énoncé de mission nous oblige à prendre au sérieux la situation que vivent les femmes criminalisées aux échelons local, national et international. Notre travail sur la scène internationale a contribué à faire sanctionner le Canada pour son traitement des détenues, particulièrement les femmes autochtones et les femmes qui vivent des problèmes de santé mentale. Le Comité des droits de la personne qui a examiné le dossier du Canada en matière de respect des droits politiques et civils a pris une mesure exceptionnelle en demandant au Canada de lui faire rapport dans un an plutôt que cinq au sujet de la mise en oeuvre du rapport de la CCPD et des recommandations de la juge Arbour. Le comité a également pris la mesure exceptionnelle d'accorder à l'ACSEF un statut consultatif spécial en dépit du fait que nous recevons des fonds fédéraux et collaborons parfois étroitement avec le gouvernement. Ce statut nous habilite à nous présenter directement devant les Nations Unies lors des examens par leurs comités du dossier du Canada quant au respect des traités internationaux des droits de la personne.

Je voudrais maintenant décerner une mention spéciale à Kim pour son fantastique travail de développement de notre volet international. Les instruments internationaux des droits de la personne sont l'assise qui nous relie toutes à l'échelle mondiale et nous offre des outils de renforcement de nos capacités dans le

monde entier. Les traités internationaux des droits de la personne nous fournissent de nouveaux moyens d'accomplir notre travail. Ils servent de chiens de garde face aux tentatives des gouvernements de miner et notre travail et les droits des détenues. C'est dans des périodes comme celle que nous vivons, avec un gouvernement élu sur la base de promesses néoconservatrices, que notre travail international prend tout son sens. Nous avons déjà constaté qu'il peut faciliter un recours à des pressions extérieures lorsque les gouvernements échouent lamentablement à s'acquitter de leurs engagements internationaux.

J'attends beaucoup de la nouvelle orientation issue des révisions apportées à notre plan stratégique. Ce processus nous a permis de réexaminer notre engagement envers les principes qui guident notre travail et nous a offert une occasion de renouveler notre engagement à l'égard de la mission et des valeurs de l'ACSEF.

Je termine aujourd'hui un mandat de quatre ans à la présidence de notre Association. Plus j'entrais «dans mes souliers de présidente», plus je me sentais engagée envers les politiques et positions que nous avons adoptées à titre d'organisation nationale. Notre vision d'un Canada sans prisons n'est pas facile à faire accepter, mais l'évidence des répercussions négatives de l'incarcération sur les délinquantes nous incite à réfléchir à «ce qui pourrait être» avec de plus en plus d'urgence. Les détenues méritent notre implication collective pour pouvoir continuer à s'informer réciproquement, oeuvrer à la protection de leurs droits et parler d'une même voix.

Rapport de la trésorière

Exercice financier: 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

C'est avec plaisir que l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) annonce à ses membres que notre situation financière continue de demeurer positive et stable.

Même si nous devons poursuivre notre effort en vue de réduire la proportion de nos ressources investies dans nos réunions, nous avons été en mesure de mieux utiliser et maximiser nos ressources humaines et financières en tenant une rencontre du conseil d'administration et différentes réunions des comités par conférence téléphonique.

Encore une fois, particulièrement en cette période de restrictions économiques, sociales et personnelles, nous pouvons affirmer fièrement que les membres de l'ACSEF sont bien représentés à l'échelon national. Nous constatons avec plaisir que le travail que nous accomplissons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et incarcérées, avec et pour qui nous existons, n'a pas été entravé par des contraintes financières. Encore une fois, notre directrice générale a continué à générer des ressources pour contrebalancer nos dépenses en maintenant une augmentation régulière des honoraires et des revenus contractuels provenant de services professionnels qu'elle rend à titre personnel, et dont elle remet le produit à l'ACSEF.

Nous sommes heureuses de continuer à nous acquitter du mandat de l'ACSEF. Vous trouverez une déclaration détaillée de nos dépenses dans notre état financier vérifié. Nous proposons également l'adoption de notre budget révisé pré-diffusé pour l'exercice qui vient. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos membres pour votre diligence à maintenir la stabilité financière de l'ACSEF.

Cathie Penny
Trésorière
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry